

	<b>RDR</b> Republican Rally for Democracy in Rwanda Rassemblement Républicain pour la Démocratie au Rwanda Ihuriro Rishingiye kuri Repubulika Riharanira Demokarasi mu Rwanda	
	Postbus 3124 2280GC, Rijswijk, Netherlands Phone/Fax : 31-180633822 Website : <a href="http://www.rdrwanda.org">http://www.rdrwanda.org</a>	P.O. Box 5352, Postal Station B Montreal, Canada, H3B 4P1 Phone : +1-514 5723466 Email : <a href="mailto:info@rdrwanda.org">info@rdrwanda.org</a>
	<i>Pour un Peuple Réconcilié dans un Etat de droit ; For a Reconciled People in a Rule of Law ; Duharanire Ubwiyunge bw'Abanyarwanda mu Gihuqu cyubahiriza Amategeko</i>	

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE NO. 14/2004

### LE RDR DENONCE LE PROJET DE LOI SUR LA REFORME DU REGIME FONCIER AU RWANDA

L'Assemblée nationale rwandaise, la chambre basse du parlement du régime de parti unique de facto instauré par les extrémistes du Front patriotique rwandais (FPR), a adopté mardi le 2 novembre 2004 un projet de loi controversé sur la réforme du régime foncier. Ce projet de loi remet en question le droit de propriété de la terre pour des millions de paysans et crée une insécurité foncière en faisant planer sur eux une menace de spoliation ou d'expropriation de leurs terres. Le RDR met en garde le régime du FPR contre l'adoption de lois injustes susceptibles d'attiser les tensions entre communautés, lois violant les droits de la personne, la liberté d'entreprise et le libre fonctionnement du marché de la terre dans le monde agricole.

L'un des articles du projet de loi prévoit que le gouvernement donnera une terre aux personnes qui en ont été ravies et se sont exilées en 1959, lors de la révolution sociale rwandaise. Pour cela, on fera appel aux réserves de l'Etat (...) et aux propriétés qui ne seront pas exploitées pendant une période de 3 ans. Le projet de loi prévoit aussi d'interdire la division des parcelles de moins d'un hectare, ce qui empêche un partage de terres entre membres d'une même famille alors que 75% des Rwandais ont moins d'un hectare de terre. Cet article est en fait le prolongement de la politique de villagisation forcée décriée par diverses ONG et qui a été l'occasion de détruire des habitations de paisibles paysans pour prétendument dégager des terres cultivables. Ces paysans ont été regroupés dans des zones non viabilisées et ont donc laissé leurs champs en jachère car ils ne pouvaient plus aller les cultiver sans autorisation des militaires. Voilà maintenant cela sert d'argument au régime FPR pour que l'Etat les confisque.

A travers le projet de loi susmentionné, le régime dictatorial de Kigali cherche en fait à dégager des terres à redistribuer à ses partisans dont la plupart ont déjà spolié la population rurale de ses terres et en ont fait des ranches. C'est ce qui s'est déjà passé dans les régions de Mutara, Byumba, Kibungo et des environs de Kigali. Ce projet de loi cache également la politique criminelle et surnoise d'affamer la population rurale. Les dégâts laissés par la destruction de la bananeraie et des autres cultures vivrières dans diverses régions du pays en 1998-2000 sous prétexte de lutter contre les rebelles infiltrés sont encore aujourd'hui ressentis par les paysans.

Le Rwanda est l'un des pays les plus densément peuplés du monde avec une densité absolue de 352 habitants par km<sup>2</sup>. Plus de 90% de ses 8 millions d'habitants vivent dans les campagnes et principalement de l'agriculture de subsistance et de l'élevage. La productivité du secteur agricole reste faible, la production agro-alimentaire ne parvient pas à couvrir les besoins alimentaires croissant avec la démographie galopante du pays. Le produit intérieur brut (PIB) du Rwanda est d'environ 2 milliards de dollars américains par an et la contribution de l'agriculture au PIB est de 40% tandis que celle l'industrie et du

secteur des services qui emploient 10% de la population est respectivement de 22% et de 38%. On ne peut donc pas prétendre dégorger l'agriculture sans une politique claire de modernisation de l'agriculture pour hausser la productivité dans ce secteur et de création d'emplois dans d'autres secteurs économiques.

Sur le plan politique, le Rwanda est présentement un régime de parti unique de facto dominé par le Front patriotique rwandais (FPR), ancienne rébellion des exilés tutsi, qui contrôle aussi le gouvernement au sein duquel il partage le pouvoir avec ses partis satellites et alliés. Ce régime ne tolère aucune organisation politique, de quelque bord que ce soit, qui ne lui soit pas inféodée à l'intérieur du pays. Il ne reconnaît aucune place et aucun rôle à l'opposition officielle au gouvernement au sein du parlement et à l'intérieur du pays. Tous les partis politiques d'opposition ont leurs quartiers généraux en exil. Tous les projets de loi sont donc unilatéralement imposés par le FPR et adoptés par le parlement sans véritable débat public ouvert.

Il est normal qu'un gouvernement établisse un schéma directeur d'aménagement et d'utilisation des terres, c'est-à-dire un recensement et une classification des terres (espaces habitables, agricoles, forêts ou espaces protégés) et fixe des impôts fonciers raisonnables selon les vocations et la valeur des terrains. Cependant, il est anormal qu'un gouvernement cherche à s'immiscer dans le système d'exploitation des terrains et de rotation des cultures des paysans en voulant s'approprier des terrains laissés en jachère pendant 3 ans ou plus même si les impôts fonciers y relatifs ont été payés ou à interdire la division de terrains de moins d'un hectare dans les campagnes alors que la majorité de Rwandais vivant en ville ont moins d'un hectare de terrain. C'est un traitement inéquitable entre les ruraux et les citadins qui ne fera qu'aggraver les tensions sociales déjà aiguës dues aux conséquences de la guerre lancée par le FPR en octobre 1990, le génocide et autres crimes et une injustice sociale trop criante.

Le RDR demande aux bailleurs de fonds et amis du régime dictatorial FPR d'user de leur influence et puissance sur le FPR et son Président Paul Kagame pour libéraliser leur régime de parti unique de facto et ainsi permettre un débat public ouvert à toutes les sensibilités politiques et organisations de la société civiles intérieures et extérieures pour trouver ensemble des vraies solutions aux problèmes politiques et socio-économiques structurels auxquels fait face le pays plutôt qu'à chercher à dépouiller certains citoyens de leurs biens pour en distribuer à ses partisans..

Fait à Montréal le 8 novembre 2004  
Pour le RDR,

Emmanuel Nyemera, Ph.D.  
Vice Président et Porte-Parole